



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 067 /FECAFOOT/PDT/SG/DAG/01-2023

PORTANT NOMINATION DU PERSONNEL A LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE
FOOTBALL

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 Août 2022 ;*
- *Considérant les nécessités de service.*

DECIDE

Article 1^{er} : Madame BILOA FOE, précédemment Chef de Département Relations Institutionnelles et Commerciales à la Direction Marketing et Communication, est nommée à compter du 09 janvier 2023, Chef de Département Forward et Achats, poste rattaché au Cabinet du Président.

Article 2. L'intéressée aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 06 janvier 2023

LE PRESIDENT


Samuel ETO'O PILES


Ampliations :

- SG/FECAFOOT
- DAG/FECAFOOT
- DFC/FECAFOOT
- Intéressée
- Archives